



COMMUNIQUÉ

Paris, le 8 avril 2019

Alaa al-Aswany, le plus célèbre des écrivains égyptiens contemporains, auteur de « L'immeuble Iacoubian » dit « non » à la censure dont il est victime et saisit le rapporteur spécial sur la promotion et la protection de la liberté d'expression de l'ONU.

François Zimeray, Matthias Fekl et Jessica Finelle, avocats, ont saisi ce jour le Rapporteur Spécial sur la promotion et la protection de la liberté d'expression des Nations Unies pour dénoncer le sort réservé au plus célèbre écrivain égyptien Alaa al-Aswany poursuivi devant un tribunal militaire

Un « crime d'écriture » :

Interdit de publication depuis 5 ans en Égypte, Alaa al-Aswany est poursuivi en justice depuis le 14 mars 2019 par le Procureur militaire égyptien l'accusant d'avoir « *insulté le Président de la République, les forces armées et les institutions judiciaires* ». Les accusations du Parquet militaire s'appuient sur le contenu de son dernier ouvrage, *J'ai couru vers le Nil*, ainsi que sur ses articles publiés dans le journal Deutsche Welle.

À ce jour, Alaa al-Aswany ne peut plus se rendre en Égypte sans être arrêté et déféré devant la justice militaire égyptienne pour avoir exercé sa liberté d'expression et d'opinion. Il craint également pour le sort qui sera réservé aux membres de sa famille, tous vivant en Égypte.

En saisissant le Rapporteur Spécial sur la promotion et la protection de la liberté d'expression de l'ONU à Genève, Maîtres Zimeray, Fekl et Finelle, ont entendu dénoncer la violation flagrante d'un droit fondamental, celui de penser de dire et d'écrire, de sa liberté d'expression et d'opinion par les autorités égyptiennes.

Pour François Zimeray, « *les espoirs levés lors du printemps égyptien sont morts, ces poursuites sont comme un sarcophage des libertés* ». Les poursuites judiciaires engagées à l'encontre d'Alaa al-Aswany ne sont « *qu'un moyen déguisé pour intimider l'écrivain et priver le peuple égyptien de cette fenêtre de liberté et de modernité sous la plume d'Alaa al-Aswany* ».

Pour Matthias Fekl, « *la liberté d'expression est un droit consacré par de nombreuses conventions internationales ratifiées par l'Égypte. Alaa al-Aswany est un écrivain de renommée mondiale et un intellectuel engagé au service des idéaux universels portés lors du printemps égyptien* ».

Alaa al-Aswany, 61 ans, est un écrivain égyptien reconnu dans le monde entier qui vit maintenant aux États-Unis où il enseigne la littérature. Né au Caire d'un père avocat et romancier (Abbas al-Aswany) et d'une mère appartenant à l'ancienne bourgeoisie du Caire, il a fait ses études secondaires au Lycée

Français et a également étudié la chirurgie dentaire aux États-Unis. Il contribue régulièrement aux journaux d'opposition et est proche des intellectuels de gauche, en particulier de Sonallah Ibrahim. Il est l'un des membres fondateurs du mouvement d'opposition « Kifaya » (Ça suffit) créé en 2004 qui réclame des élections présidentielles réellement libres et s'oppose aux velléités du président Hosni Moubarak d'installer son fils Gamal comme successeur. Ce mouvement fut un des piliers de la place Tahrir pendant les dix-huit jours qui firent tomber le raïs.

Son roman *L'Immeuble Yacoubian*, paru en 2002, fut un succès extraordinaire et lui conféra une place de premier plan dans le monde. Véritable phénomène d'édition dans le monde arabe, il fut traduit dans 37 langues et ses livres vendus par millions d'exemplaires. « *L'Immeuble Yacoubian* » a fait l'objet d'une adaptation cinématographique en 2006. Il y décrit la vie foisonnante d'un édifice autrefois grandiose du centre-ville du Caire, où les habitants font face à la corruption oppressante du régime et à la montée de la pression islamiste. Il enchaîna avec le roman *Chicago*, paru en 2006, qui dépeint la vie des étudiants arabes aux États-Unis après les événements du 11 septembre 2001. Ce livre connut également un énorme succès.

Dans son roman *J'ai couru vers le Nil*, paru en 2018, interdit en Égypte et dans tous les pays arabes à l'exception du Liban, du Maroc et de la Tunisie, Alaa al-Aswany fait revivre les héros et les bourreaux de la révolution de 2011 place Tahrir au Caire.

Dans cette procédure, Alaa al-Aswany est représenté par **Zimeray & Finelle Avocats** et Matthias Fekl, associé chez **KGA Avocats**

A propos de François Zimeray

Ambassadeur de France chargé des droits de l'Homme, puis Ambassadeur de France au Danemark, François Zimeray exerce d'abord durant plus de 20 ans, dans un grand cabinet français. Il a également été membre du Parlement Européen. En septembre 2018, il s'associe avec Jessica Finelle pour créer le cabinet **Zimeray&Finelle**. Dans le même temps, il rejoint comme associate tenant une équipe d'avocats engagés sur la défense des droits fondamentaux au sein du prestigieux cabinet londonien **Doughty Street Chambers**. François Zimeray est notamment l'auteur de « J'ai vu partout le même visage », publié chez Plon en 2016.

A propos de Matthias Fekl

Engagé de longue date dans la vie publique française et européenne, Matthias Fekl est diplômé de Sciences-Po, ancien élève de l'École normale supérieure – Lettres et sciences humaines et de l'ENA. Il a enseigné le droit public à Sciences-Po et à l'IEP de Bordeaux. Il est l'auteur d'articles juridiques et co-auteur d'un manuel d'actualité du droit public. Il a prêté serment le 14 mars 2018. Il est aujourd'hui avocat associé chez KGA Avocats.

A propos de Me Jessica Finelle

Me Jessica Finelle, avocate au barreau de Paris, associée du cabinet Zimeray & Finelle est spécialiste en droit pénal international. Dernièrement, Jessica Finelle a obtenu la reconnaissance, par les Nations Unies, du caractère arbitraire de la détention au Congo-Brazzaville du général Mokoko, principal opposant au régime de Denis Sassou-Nguesso. Les experts des Nations-Unies ont appelé ce dernier à procéder à la remise en liberté immédiate du général et à la réparation de son préjudice.

A propos du cabinet Zimeray & Finelle

Zimeray & Finelle est un cabinet d'avocats international associant ingénierie juridique et savoir-faire diplomatique qui propose à ses clients, personnes physiques comme morales, acteurs publics et privés, des prestations sur-mesure, en conseil et en contentieux.

A propos du cabinet KGA Avocats

KGA Avocats a été créé dans les années 1970 par Maître Théo Klein. Le cabinet intervient tant en conseil qu'en contentieux, en France, en Europe et à l'international. Des avocats aux profils variés et aux expériences diverses offrent aux clients du cabinet une expertise juridique et stratégique dans de nombreux domaines du droit public et privé.

Contact presse :

Laurence Martin

Mobile : +33 (0) 6 47 69 85 99

E-mail : lm@zimerayfinelle.com